



[Challenges et opportunités de la nouvelle réglementation bio pour les pays tiers](#)

Retrouvez également [le replay de cette conférence](#) de Bettina Balmer, Aka Zebra et Michel Reynaud, Ecocert et IFOAM Organics EU en fin d'article.

La nouvelle réglementation bio est à notre porte. Au 1^{er} janvier 2022, elle entrera en vigueur. Parmi les évolutions à venir, des changements de règles pour l'importation des pays tiers. Néanmoins, même si ces derniers disposeront d'une période de transition, les interrogations sur leur mise en œuvre restent nombreuses. Nous avons abordé ce sujet en avril 2021^[1]. Il a fait également l'objet d'une conférence lors du Forum des Ingrédients Bio à Natexpo, dont voici la retranscription. Point à date, donc... mais non la fin de l'histoire !

Retrouvez également le replay de cette conférence de Bettina Balmer, Aka Zebra et Michel Reynaud, Ecocert et IFOAM Organics EU, en fin d'article.

Accords commerciaux : D'une logique technico-administrative à une approche politique

Les produits biologiques importés devront impérativement respecter la réglementation de l'Union Européenne ou provenir d'un pays tiers, ayant signé un accord commercial garantissant la conformité avec cette réglementation.

14 pays sont concernés en premier chef par ces accords : ceux dont l'Union Européenne a déjà jugé leur réglementation équivalente (ils sont au nombre de 12), le Chili qui vient de signer un accord sur le commerce des produits biologiques en mars 2017 et le Royaume-Uni qui, du fait du Brexit, est désormais considéré comme un pays tiers.

Les accords commerciaux devront être signés avant le 31/12/2026. D'une logique technico-administrative, on passe à une logique politique car les accords commerciaux ne dépendront plus uniquement de la Commission européenne mais aussi du Parlement européen. Ce devrait être donc beaucoup plus compliqué pour

Se connecter

Déjà abonné? Connectez-vous.

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié?](#)

Se connecter

S'ABONNER



**Tous les contenus en illimité
à partir de 16€/mois**

[En savoir plus](#)